



---

## Cadrage TFR 2024

### « Transformation de la formation par la recherche » (TFR)

Cofinancé par le programme France 2030  
et l'Initiative d'excellence d'Aix-Marseille

---

.....

### Texte de cadrage

.....

**Adresse de publication :**

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/appel-projets-transformation-de-la-formation-par-la-recherche>

**Date de publication : 12/02/2024**

***Date limite d'inscription dans la démarche TFR 24 :***

**15 mars 2024**



## SOMMAIRE

|       |   |    |
|-------|---|----|
| 1     | Présentation de la démarche « Transformation de la Formation par la Recherche » | 3  |
| 1.1   | Objectifs et périmètre  | 3  |
| 1.2   | Trajectoire de transformation des parcours inscrits dans la démarche TFR        | 4  |
| 1.3   | Critères à valider  | 6  |
| 1.3.1 | Détail des critères   | 7  |
| 1.4   | Dispositifs pédagogiques financés   | 11 |
| 1.5   | Rôles clefs dans les parcours inscrits dans la démarche TFR                     | 14 |
| 2     | Modalités d'inscription des parcours et points de contact                       | 14 |
| 2.1   | Modalités d'inscription   | 14 |
| 2.2   | Points de contact   | 15 |
| 3     | Evaluation et validation des inscriptions des parcours dans la démarche TFR     | 15 |
| 4     | Calendrier de l'inscription dans la démarche TFR 24 :                           | 16 |
| 5     | Conditions de mise en œuvre des projets lauréats                                | 17 |
| 6     | Annexes   | 17 |
| 7     | Documents et liens utiles   | 17 |



## 1 Présentation de la démarche « Transformation de la Formation par la Recherche »

### 1.1 Objectifs et périmètre

La démarche **Transformation de la formation par la recherche** (ci-après, TFR) s'inscrit dans le cadre du projet TIGER (Transform and Innovate in Graduate Education with Research) porté par la Fondation A\*MIDEX (Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille) depuis son lancement en 2020. Lauréat de l'appel à projets SFRI (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'Excellence) financé par le troisième programme France 2030 et opéré par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), le projet TIGER a pour objectif principal de **transformer l'offre de formation par la recherche sur les niveaux master et doctorat**. Durant ces cycles, un adossement plus fort de la formation à la recherche vient renforcer la stratégie et l'identité du site Aix-Marseille, conformément au cadre national des formations

Cette démarche a été construite dans le cadre d'une concertation s'appuyant sur quatre groupes de travail (Lien formation-recherche, Internationalisation et mobilité, Lien avec le monde socio-économique et culturel et Evaluation), pilotés par un Comité Opérationnel et un Comité Exécutif. Ont notamment été consultés : les Vice-Présidences Formation, Recherche, Relations Internationales, Formation Continue et Alternance, Orientation et Insertion Professionnelle, les 18 instituts d'établissement, les composantes, les directions AMU (DEVE, DRV, SFPC, SUIO, DRI, DPMSE) et les partenaires du consortium A\*MIDEX.

La démarche TFR a été expérimentée depuis 2020, premièrement à travers la mise en place d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI TIGER) en 2021-2022. Suite à cette première phase d'expérimentation fructueuse et compte tenu de l'intérêt manifesté par de nombreux responsables de parcours non-associés à des instituts d'établissement, l'opportunité d'étendre l'action du projet TIGER à l'ensemble des parcours de master et cycles d'ingénieur du site d'Aix-Marseille a été validée. En conséquence, deux Appels à Projets « Transformation de la Formation par la Recherche » ont été lancés en 2022 (AAP TFR 2022) et en 2023 (AAP TFR 23).

A partir de 2024, l'inscription dans la démarche TFR des parcours master est intégrée à la stratégie formation 2024-2028 de l'établissement.

La démarche TFR s'adresse donc à tous les parcours de master et cycle ingénieur du site qui souhaitent engager ou poursuivre ce processus de transformation. Les parcours adossés aux instituts d'établissement bénéficieront de financements issus du programme France 2030. Les parcours adossés à une composante bénéficieront de financements issus de l'Initiative d'excellence d'Aix-Marseille (fondation A\*MIDEX). Dans le texte qui suit, certaines situations spécifiques aux parcours adossés à des instituts d'établissement seront identifiées par le terme « France 2030 », tandis que celles spécifiques aux parcours qui sont adossés à une composante le seront par le terme « IDEX ».

**Pour s'inscrire dans la démarche TFR, les responsables de parcours devront se manifester auprès de leur composante dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens (voir partie 2. Modalités d'inscription). Les parcours adossés un institut devront également informer l'institut de leur démarche.**

L'objectif majeur de la démarche TFR consiste à transformer l'offre de formation par la recherche sur le niveau master. La labellisation des parcours inscrits dans la démarche TFR permettra de valider l'atteinte de critères d'excellence fixés par l'établissement lors de l'Accréditation ainsi que de pérenniser un accompagnement financier pour ces parcours.



## 1.2 Trajectoire de transformation des parcours inscrits dans la démarche TFR

Dans le cadre de ce processus de transformation, les parcours inscrits dans TFR s'engagent, à renforcer le lien formation-recherche autour **d'un ou plusieurs renforts** :

- Recherche
- Internationalisation
- Lien avec le monde socio-économique et culturel.

### ● Objectifs du renfort Recherche

Le renfort recherche permettra aux étudiants de suivre un plus grand nombre d'unités d'enseignement visant à les former à mener un projet scientifique. Plus un parcours sera engagé dans la transformation, plus il devra justifier d'interventions d'acteurs issus des EPST et de compétences approfondies liées à la recherche.

### ● Objectifs du renfort Internationalisation

Le renfort internationalisation est l'occasion pour les parcours d'accroître leur attractivité et d'offrir à leurs étudiants une véritable expérience internationale. Cet appel vise à développer des parcours favorisant la mobilité physique ou hybride, entrante comme sortante, à mettre en valeur l'enseignement en langue étrangère ou hybride pour, à terme, développer des parcours s'engageant sur des projets internationaux de formation.

### ● Objectifs du renfort du lien avec le Monde Socio-Economique et Culturel (MSE&C)

Le renfort du lien avec le MSE&C permettra aux parcours de multiplier leurs opportunités de travailler avec les acteurs du monde socio-économique et culturel et d'apprendre à leur contact.

Ce renfort vise à améliorer l'expérience étudiants-entreprises et l'employabilité des étudiants ainsi que leur insertion professionnelle à court, moyen et long terme. Les parcours pourront choisir de proposer un accès en alternance sous forme de contrat d'apprentissage et/ou de concevoir des blocs de compétence ouverts à des partenaires du monde socio-économique en vue de la formation professionnelle de leurs personnels.

L'inscription dans cette dynamique de transformation se fera progressivement, en **trois phases**, selon l'avancement du parcours et sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans :

1. **Phase d'accompagnement** d'une durée de deux ans
2. **Phase de transformation** d'une durée de deux ans
3. **Phase de labellisation** d'une durée d'un an

Pour pouvoir se positionner sur l'une de ces trois phases et passer d'une phase à l'autre, les parcours doivent remplir un certain nombre de critères :



- Socle Commun : critères prérequis pour intégrer la démarche TFR en **Phase d'accompagnement**
- Palier 1 : critères prérequis pour intégrer la **Phase de transformation**
- Palier 2 : critères prérequis pour intégrer la **Phase de labellisation**

Les différents critères conditionnant le passage d'une phase à l'autre sont détaillés dans la **section 1.3 ci-dessous**. Par ailleurs, la phase de labellisation d'une durée d'un an correspond à une année probatoire au terme de laquelle les critères du palier 2 seront à nouveau vérifiés pour délivrer le label au parcours.

Afin d'aider les parcours à se transformer et à remplir les critères pour aboutir à la labellisation, des financements ciblant des dispositifs pédagogiques spécifiques (décrits dans la section 1.4) leur sont octroyés au cours de chaque phase.

Lors de leur inscription dans la démarche TFR, les parcours identifient :

1. **Le(s) renfort(s)** sur le(s)quel(s) ils souhaitent s'engager (Recherche, Internationalisation et MSE&C)
2. **La phase** dans laquelle ils comptent s'inscrire (phase d'accompagnement, de transformation ou de labellisation)
3. **Le(s) dispositif(s)** qu'ils souhaitent mettre en œuvre et pour lesquels ils solliciteront des financements (voir section 1.4).

L'objectif pour les parcours est d'aboutir à la labellisation en 5 ans. Toutefois, il sera possible pour les parcours de prolonger **une seule fois une seule phase** sur la totalité de leur trajectoire de transformation jusqu'à la labellisation. Cette prolongation pourra être requise pour **toutes les phases** : accompagnement, transformation ET labellisation. La prolongation de la phase équivaldra à **1 seule année supplémentaire** quelle que soit la phase ; la trajectoire de transformation pourra donc être d'une durée maximale de 6 ans. A l'issue de ce processus, un financement contribuant à la pérennisation d'une partie des dispositifs mis en place sera assuré par l'établissement.



### 1.3 Critères à valider

Le schéma ci-dessous présente de manière synthétique les différents critères que doivent remplir les parcours de master en fonction du/des renfort(s) choisi(s) et de la phase sur laquelle le parcours est positionné. Les critères sont décrits en détails dans les différentes sous-sections qui suivent le schéma.

#### SOCLE COMMUN

Pré-requis pour rentrer en phase d'accompagnement

- **UE : mener un projet scientifique - 12 crédits (M1+M2)**
- **Compétences recherche** (niveau socle commun)
- Mise en place des **Cum Laude**

|   | <b>PALIER 1</b><br>Critères à développer en phase d'accompagnement pour rentrer en phase de TRANSFORMATION  | <b>PALIER 2</b><br>Critères à développer en phase de transformation pour rentrer en phase de LABELLISATION  |
|---|---|---|
| <br><b>Renfort Recherche</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>UE : mener un projet scientifique</b> (33% des crédits M1+M2)</li> <li>○ <b>Compétences recherche « renforcées »</b> (niveau palier 1)</li> <li>○ <b>Intervention de chercheurs ou ingénieurs de EPST</b> (volume défini par les composantes et les instituts)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>UE : mener un projet scientifique</b> (50% des crédits M1+M2)</li> <li>○ <b>Compétences recherche « renforcées »</b> (niveau palier 2)</li> <li>○ <b>Intervention de chercheurs ou ingénieurs de EPST</b> (volume défini par les composantes et les instituts)</li> </ul>   |
| <br><b>Renfort Internationalisation</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Taught In Foreign Languages</b> (9 crédits/an) OU niveau 1 <b>label Hybrid-AMU</b></li> <li>○ <b>Actions</b> concrètes avec des <b>ESR internationaux</b></li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Taught in Foreign Languages</b> (48 crédits/an)</li> <li>○ Niveau 2 <b>label Hybrid-AMU</b></li> <li>○ Engagement sur un <b>projet international de formation</b></li> </ul>  |
| <br><b>Renfort Monde Socio-économique et culturel</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présence d'<b>enseignements</b> orientés <b>insertion professionnelle</b></li> <li>○ Organisation d'<b>événements</b> et de <b>stages</b> avec acteurs du MSE</li> <li>○ <b>Interventions</b> acteurs du MSE (<b>10% du volume</b>)</li> </ul>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Orientation « <b>apprentissage</b> »</li> <li>○ Ouverture à l'<b>alternance (contrat d'apprentissage)</b></li> <li>○ <b>Interventions</b> d'acteurs du MSE &amp; C (<b>sur 35% du volume</b>)</li> <li>○ Orientation « <b>formation continue</b> »</li> <li>○ <b>Création</b> d'un ou plusieurs <b>blocs de compétences</b> proposés en <b>formation continue</b></li> <li>○ <b>Interventions</b> acteurs du MSE &amp; C (<b>25% du volume</b>)</li> </ul> |



### 1.3.1 Détail des critères

#### Socle commun et Renfort Recherche

- **Volume des crédits relatifs aux UE « mener un projet scientifique »**

Une liste indicative et non-exhaustive des UE éligibles est disponible en [annexe 1](#). L'UE peut à la fois contenir une mise en pratique sur une expérimentation ainsi que les enseignements théoriques nécessaires à cette mise en pratique.

Ce que l'UE n'est pas :

- L'étudiant ne doit pas uniquement suivre un protocole, il doit le construire par lui-même dans une démarche de recherche et si possible le mettre en œuvre.
- L'étudiant n'est pas exécutant, il est concepteur.

Pour plus d'information : [lien vers la présentation du dispositif](#)

- **Validation des 3 compétences recherche**

Le parcours devra démontrer la manière dont chacune des trois compétences recherche est enseignée au sein du master :

- Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement,
- Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement de manière individuelle ou au sein d'une équipe,
- Formation et diffusion d'une connaissance scientifique.

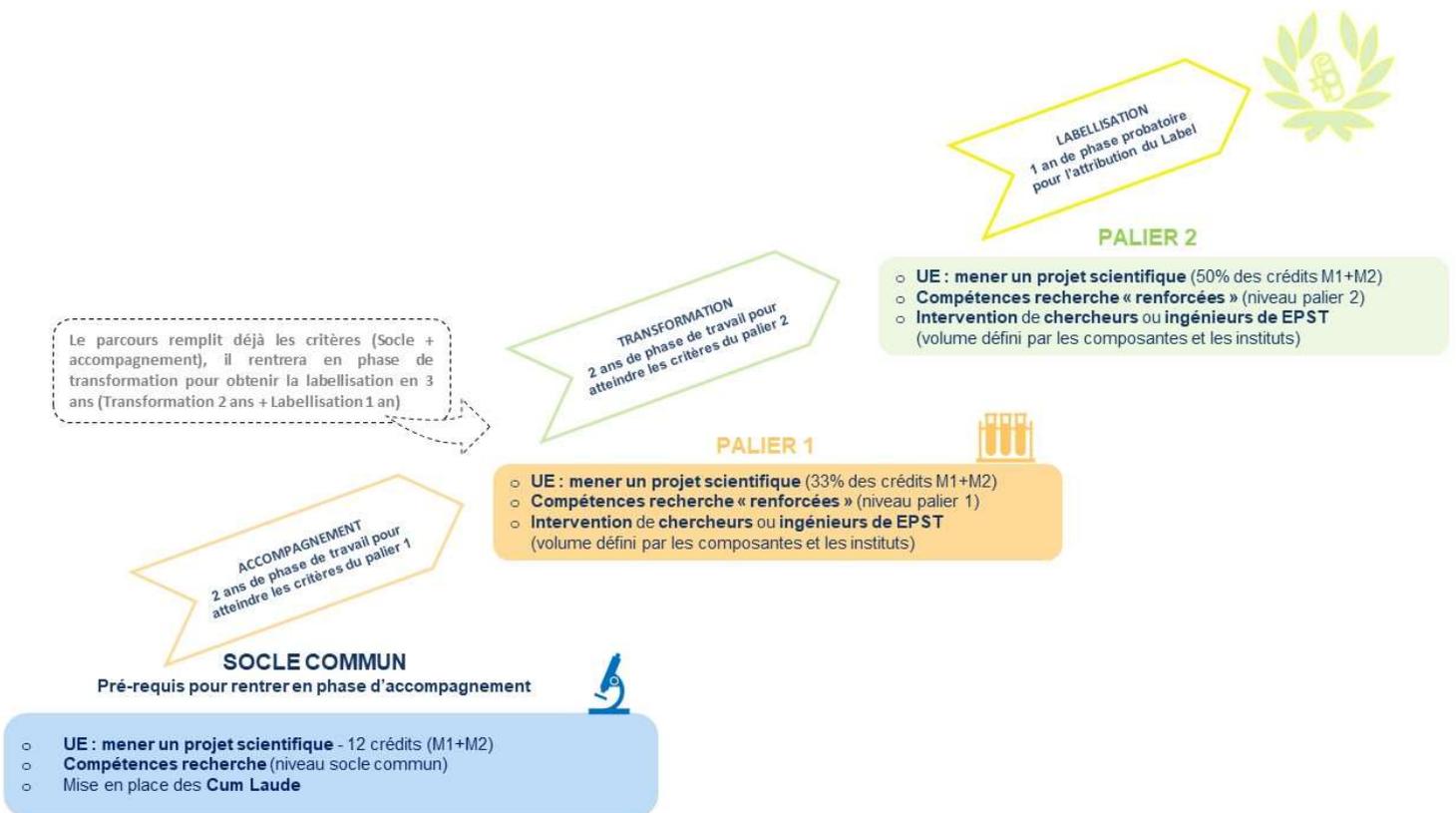
Il existe 3 niveaux d'approfondissement (détaillés en [annexe 2](#)) de ces compétences (« socle commun », « palier 1 » et « palier 2 ») correspondant aux différentes phases de l'appel. Leur validation pourra s'appuyer sur les situations d'apprentissage clés (liste non exhaustive en [annexe 2](#)). Ces situations d'apprentissage clés restent des suggestions et il sera possible de sortir de ce cadre. Néanmoins, le parcours devra faire preuve des apprentissages acquis par les étudiants de son parcours, et des compétences qu'ils auront validées, pour répondre aux attendus de la démarche TFR.

- **Cum Laude** : Un dispositif de Cum Laude doit être mis en place dans chaque formation intégrée dans la démarche « Transformation de la Formation par la recherche ». L'objectif des Cum Laude est de valoriser les étudiants démontrant les meilleures aptitudes pour la recherche. Une note de cadrage est disponible en [annexe 3](#).

- **Validation d'un pourcentage d'intervention de personnels issus des EPST**

Il est attendu qu'un pourcentage des enseignements soit dispensé par des personnels issus des EPST. Les pourcentages d'intervention sont déterminés selon l'institut d'établissement d'adossment (France 2030 - tableau A en [annexe 4](#)) ou la composante de rattachement (IDEX - tableau B en [annexe 4](#)). **Exceptionnellement**, si un parcours se retrouve dans l'incapacité de

répondre à ce critère, il pourra déposer une demande de dérogation par mail à l'adresse [amidex-tiger@univ-amu.fr](mailto:amidex-tiger@univ-amu.fr). Cette demande sera examinée par le Comité Opérationnel TIGER qui pourra – sous conditions – autoriser le parcours à ne pas atteindre les seuils imposés. Dans le cas où un parcours est associé/rattaché à deux différents instituts/composantes, ce dernier devra se positionner sur le seuil le plus important.



Renfort Internationalisation :

Pour valider le **palier 1** : le parcours devra mettre en place des enseignements en langue étrangère : 9 crédits sur une année de formation. Si le parcours ne peut pas s'engager sur un enseignement en langue étrangère, il devra à la place répondre aux critères du [label Hybrid-AMU niveau 1](#)

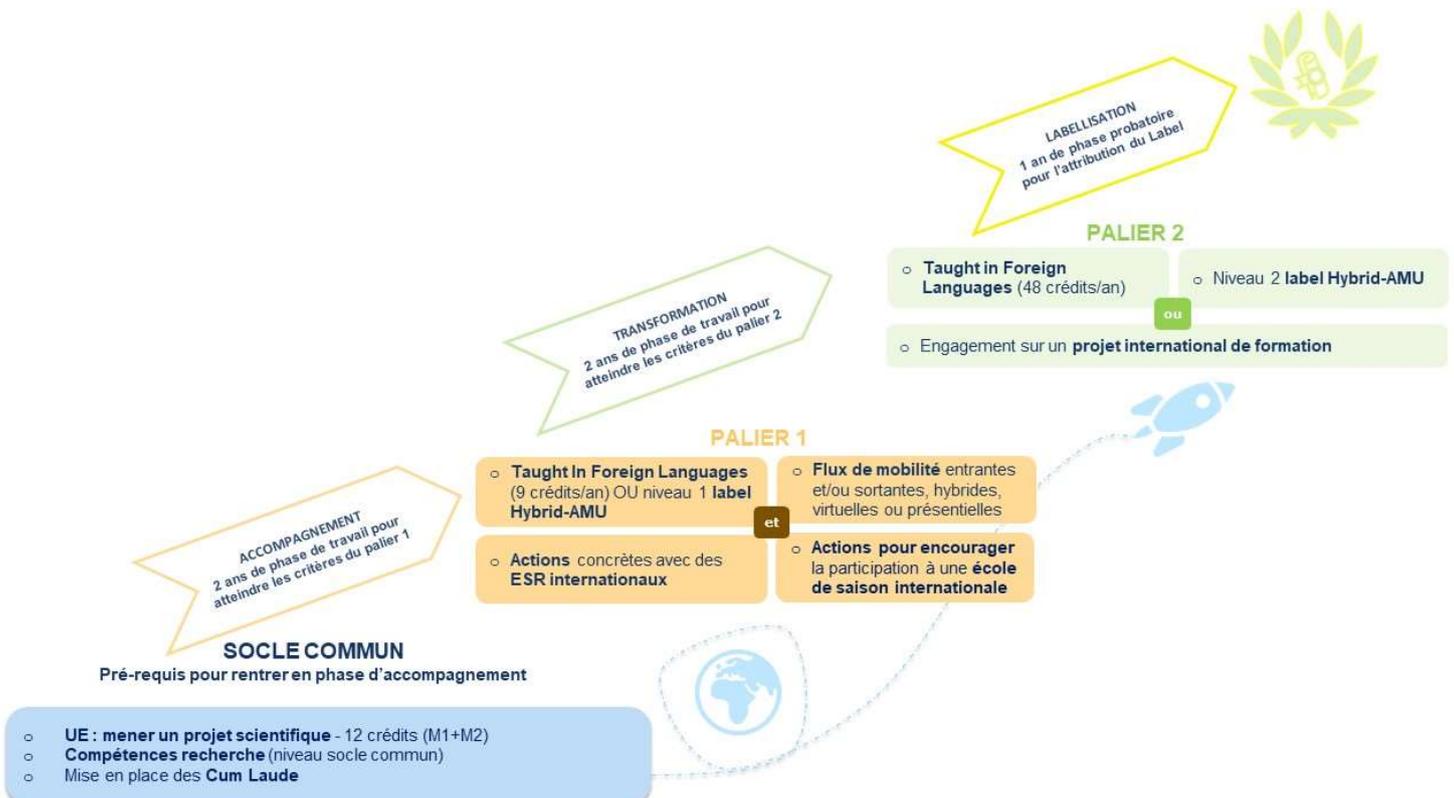
Il sera également attendu du parcours engagé qu'il rende compte des flux de mobilité réguliers et constants, physiques ou hybrides, entrants ou sortants.

Le parcours devra aussi justifier d'actions concrètes développées avec des établissements d'enseignement supérieurs internationaux et démontrer qu'une réelle coopération est en place.

Enfin, le parcours devra proposer chaque année à ses étudiants de participer à une école de saison de périmètre international, organisée ou non par le parcours lui-même, en France ou à l'étranger. La participation effective des étudiants à cette école de saison n'est pas évaluée.

Pour valider le **palier 2**, le parcours devra répondre à l'un des trois critères suivants :

- Dispenser au moins 80% du parcours en langues étrangères (équivalent à au moins 48 crédits).
- Répondre aux critères du [label Hybrid-AMU niveau 2](#)
- S'engager sur un projet formation international (Erasmus Mundus Joint Master Degree, EMJMD Design Measures, autres projets Erasmus +, diplôme en partenariat international, organisation d'une école de saison, Blended Intensive Program, dispositifs innovants (service learning, legal clinics, etc.).

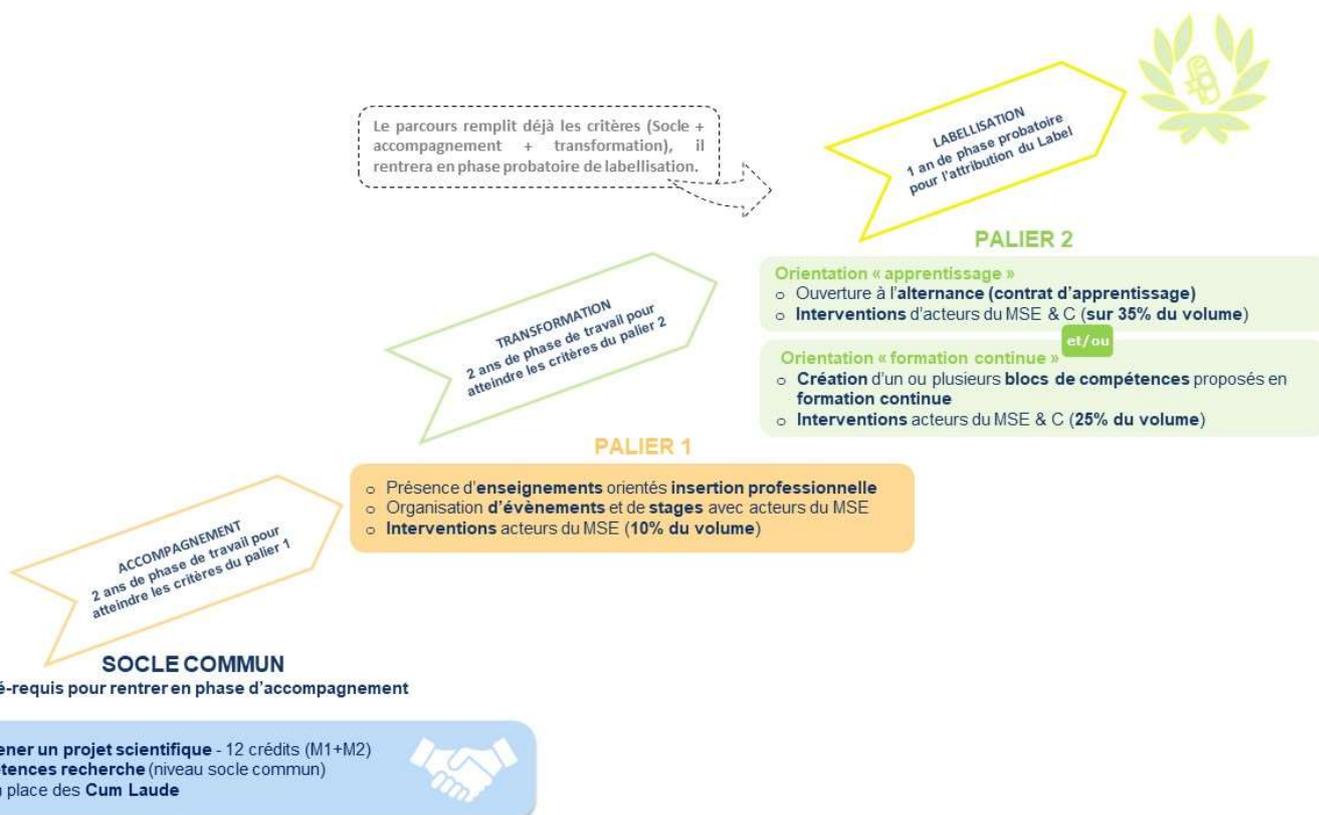


## Renfort Lien avec le monde socio-économique et culturel

Pour valider le **palier 1** : les parcours devront mettre en place au moins une UE orientée insertion professionnelle qui permettront aux étudiants de développer des compétences professionnelles identifiées : se connaître, se valoriser auprès d'un recruteur, et connaître le monde socio-économique et culturel (liste d'exemples non exhaustive en [annexe 5](#)), des événements et stages avec des acteurs du MSE&C devront également être organisés et les interventions d'acteurs du MSE&C devront représenter 10% du volume total des enseignements.

Pour valider le **palier 2** : les parcours devront mettre en place des actions selon l'orientation choisie (l'une des deux, ou les deux orientations sont possibles) :

- **Orientation "alternance"** : les parcours choisiront de se tourner vers l'alternance sous forme de contrat d'apprentissage, avec une modification de leur maquette pour passer à 402 heures de cours. Ils augmenteront le nombre d'interventions d'acteurs du MSE&C (avec l'objectif de leur confier 35% du volume total des enseignements),
- **Orientation "formation continue"** : les parcours choisiront de créer un ou plusieurs blocs de compétences ouverts à des partenaires du monde socio-économique en vue de la formation continue de leurs personnels. Cette orientation nécessitera une augmentation du nombre d'interventions d'acteurs du MSE&C (avec l'objectif de leur confier 25% du volume total des enseignements). Des éléments d'information sur la mise en place de blocs de compétences ouverts en formation continue se trouvent en [annexe 6](#).





#### 1.4 Dispositifs pédagogiques financés

Lors de leur inscription dans TFR, les parcours de master peuvent solliciter un ou plusieurs dispositif(s) de leur choix pour le(s)quel(s) ils recevront des financements.

Les parcours positionnés sur 1 renfort peuvent choisir jusqu'à 2 dispositifs, ceux positionnés sur 2 ou 3 renforts peuvent choisir jusqu'à 4 dispositifs. Il est possible de solliciter plusieurs fois le même dispositif.

Aussi, le choix de ce(s) dispositif(s) est indépendant du choix du/des renfort(s) ; autrement dit, et pour donner un exemple concret, un parcours engagé sur le renfort Recherche peut solliciter le dispositif « Extérieurs » consistant à financer une partie de la prise en charge de cours par des intervenants extérieurs issus du monde socio-économique et culturel.

Le financement du/des dispositif(s) sélectionné(s) par les parcours est valable durant la durée de la phase sur laquelle se situe le parcours Master (voir détails dans la section 1.2.).

Pour rappel, voici les phases et leur durée respective :

- Phase d'accompagnement : durée 2 ans
- Phase de transformation : durée 2 ans
- Phase de labellisation : durée 1 an

Pour les parcours positionnés sur différentes phases, le financement du/des dispositif(s) est valable durant la durée de la phase la plus longue, soit deux ans.

**Lors du changement de phase (passage à la phase supérieure)**, il sera possible pour les parcours de **changer de dispositif(s)** (autrement dit, de substituer un dispositif par un autre) et/ou de **demander un/plusieurs dispositif(s)** supplémentaires, en restant dans la limite du nombre de dispositifs autorisés en fonction du nombre de renfort. Ce **changement/ajout de dispositif(s)** concerne les parcours sur des phases de 2 ans : **phases d'accompagnement ou de transformation**.



## Dispositifs proposés au choix pour l'ensemble des phases :

| Nom du dispositif   | Description   |
|---|---|
| Dispositif « <a href="#">stages</a> »                       | Il consiste à financer des <b>stages en laboratoire</b> sous tutelle AMU pour des étudiants de M1 ou de M2. D'un montant de <b>2 500€</b> , ce financement pourra permettre de financer jusqu'à 4 mois de stage (en se basant sur un montant mensuel de 600€) et pourra être attribué à un ou plusieurs étudiant(s). Chaque stage devra faire l'objet d'un conventionnement avec la structure d'accueil et devra respecter le cadre légal des stages étudiants.   |
| Dispositif « <a href="#">Bourses de mobilité sortante</a> » | Il consiste à financer des <b>mobilités sortantes d'étudiants vers l'international</b> . Ces budgets seront gérés directement par la Direction des Relations Internationales d'AMU (DRI). D'un montant de <b>4 000€</b> il permettra de financer jusqu'à 5 mois de mobilité à l'étranger (le montant mensuel étant de 1 000€ pour une mobilité hors-Europe et de 600€ en Europe).   |
| Dispositif « Participation à un colloque »                  | Il consiste à <b>permettre à des étudiants de participer à des colloques de périmètre international, dans le cadre d'un CUM LAUDE uniquement</b> . Le colloque peut avoir lieu en France, à la condition exclusive que sa thématique/ son orientation soit internationale. D'un montant unitaire de <b>1 500€</b> , cette somme pourra être attribuée à un ou plusieurs étudiants en fonction de ce qui sera prévu par le dispositif « Cum Laude ». Seules les dépenses en fonctionnement seront éligibles pour ce dispositif   |
| Dispositif « Organisation d'évènement avec le MSE&C »       | Il consiste à financer un ou des <b>évènements qui permettront des rencontres et échanges entre étudiants et partenaires du monde socio-économique et culturel</b> . Ces événements peuvent être inscrits dans la maquette, ou hors maquette. La nature des dispositifs qui peuvent être mis en place est très diverse : rencontres, ateliers, coachings, séminaires, conférences... L'initiative est laissée aux acteurs de la formation (responsables de parcours, composantes, instituts). Le montant de ce financement est fixe et s'établit à <b>4 000€</b> . Les dépenses en fonctionnement seront éligibles pour ce dispositif. Les dépenses en masse salariale pourront être autorisées pour rémunérer des conférenciers, ou des artistes |
| Dispositif « extérieurs »                                   | Ce dispositif consiste à faciliter la prise en charge par des intervenants extérieurs de cours initialement confiés à des personnels académiques d'AMU (ce dispositif concerne donc exclusivement des cours prévus dans la maquette du parcours). <b>Il vient compenser le surcoût d'une heure confiée à un intervenant extérieur</b> (soit environ 17€ / heure) pour un montant maximum de 1 000€ par parcours lauréat. Ce dispositif ne sera pas versé directement au parcours, mais sera remboursé en fin d'année universitaire à la composante qui aura fait l'avance.  |



## Dispositif attribué à tous les parcours :

---

### « [Heures pour la transformation](#) »

Chaque parcours lauréat reçoit un **volant de 32 ou 42 heures** (32 heures pour ceux engagés sur un renfort et 42 heures pour ceux engagés sur 2/3 renforts) dans l'objectif de soutenir et accompagner la transformation de la formation.

Ces heures peuvent être utilisées pour deux types d'action :

- **des actions d'accompagnement au changement** valorisées différemment en fonction de la catégorie du personnel (PRP ; C2 du RIPEC ; CIA/PIA ;
  - **des modifications de cours et/ou maquettes** valorisées via le versement d'Equivalence de Service (EQS) pour les enseignants-chercheurs.
- 

## Dispositifs proposés uniquement sous condition de phase et/ou renfort :

---

### Dispositif « mener un projet scientifique »

Il consiste à doter le parcours d'un budget lui permettant de financer l'augmentation du volume des unités d'enseignement « mener un projet scientifique » et les activités qui lui sont associées (activités sur plateformes, achat de matériel d'expérimentation, achat de logiciel...). Ce dispositif est **réservé aux parcours engagés sur le renfort recherche en phase de transformation ou de labellisation**. Son montant s'élève à **2 000 €**. Seules les dépenses en fonctionnement seront éligibles pour ce dispositif. Ce dispositif ne pourra être attribué qu'une seule fois pendant la trajectoire de transformation.

### Dispositif « alternance »

Il consiste à **financer l'augmentation du volume horaire d'un parcours s'engageant sur la mise en place de l'alternance**. Il s'adresse donc aux parcours qui sont en train de modifier leur maquette de formation pour passer à 402 h de cours. D'un montant de 6 000€ (masse salariale), ce dispositif est uniquement **réservé aux parcours engagés sur le renfort lien avec le Monde Socio-Economique et Culturel en phase de transformation** qui ne sont pas encore ouverts à l'apprentissage.

---

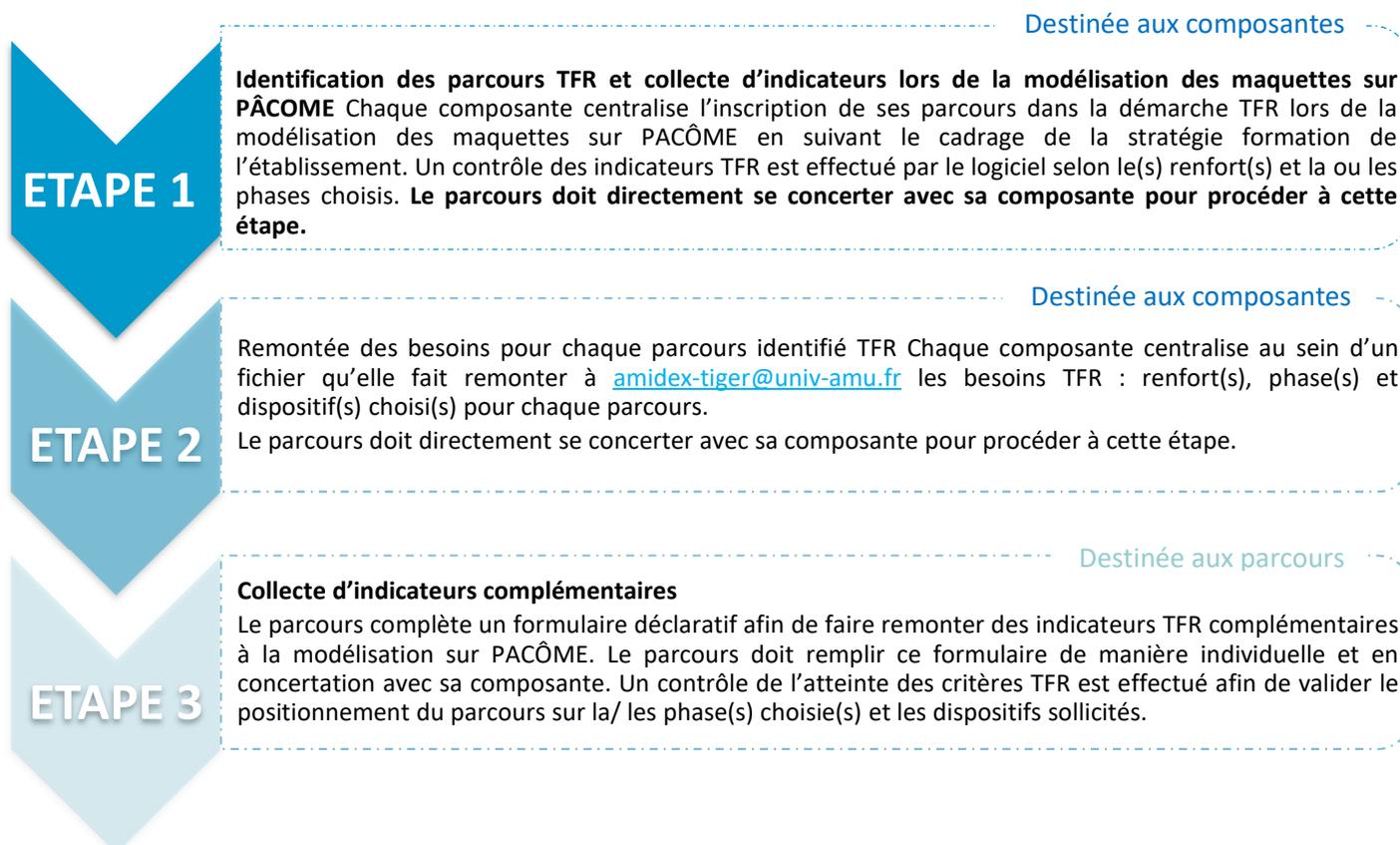
## 1.5 Rôles clefs dans les parcours inscrits dans la démarche TFR

- **Référent TFR en composante** : chaque inscription dans la démarche TFR doit être centralisée et portée au niveau de la composante par un référent TFR. Ce référent assurera la coordination et le suivi de l'évaluation de tous les parcours de la composante inscrits dans la démarche TFR.
- **Responsable du parcours** : le responsable du parcours assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la transformation en lien avec l'équipe pédagogique, l'ordonnateur et le gestionnaire financier.
- **Ordonnateur** : Il s'agira du RST de l'institut d'établissement (France 2030) ou du directeur/trice de la composante (IDEX) à laquelle le parcours est rattaché.
- **Gestionnaire financier** : un gestionnaire administratif sera chargé des opérations financières et/ou administratives du parcours.
- **Référent administratif** : il est fortement recommandé de désigner une personne qui sera chargée d'appuyer le responsable du projet de transformation pour la gestion administrative. Il/elle sera par exemple le responsable administratif ou l'assistant financier de l'institut d'établissement (France 2030) et/ou de la composante France 2030 et/ou IDEX).

## 2 Modalités d'inscription des parcours et points de contact

### 2.1 Modalités d'inscription

L'inscription dans la démarche TFR se déroule en trois étapes décrites ci-après :





L'institut d'établissement (France 2030) et/ou la composante de rattachement du parcours candidat (IDEX) ont préalablement confirmé avoir donné leur accord pour lancer le projet de transformation du parcours, ainsi que leur capacité à prendre en charge sa gestion administrative. Il sera donc fondamental que le parcours se soit préalablement concerté avec ces acteurs.

## 2.2 Points de contact

Afin de les accompagner dans la validation de l'étape 3, les responsables de parcours peuvent contacter les équipes TIGER & A\*MIDEX :

[amidex-tiger@univ-amu.fr](mailto:amidex-tiger@univ-amu.fr)



## 3 Evaluation et validation des inscriptions des parcours dans la démarche TFR

L'équipe opérationnelle et le Comité opérationnel se chargent de l'analyse scientifique et pédagogique des parcours éligibles.

Le comité opérationnel est composé du Vice-Président délégué A\*MIDEX en qualité de RST du projet TIGER, du Vice-Président Formation, du Vice-Président Recherche, des responsables politiques et responsables opérationnels de chaque GT ainsi que d'un représentant de la DEVE, de la DRV, du SFPC et de la DRI.

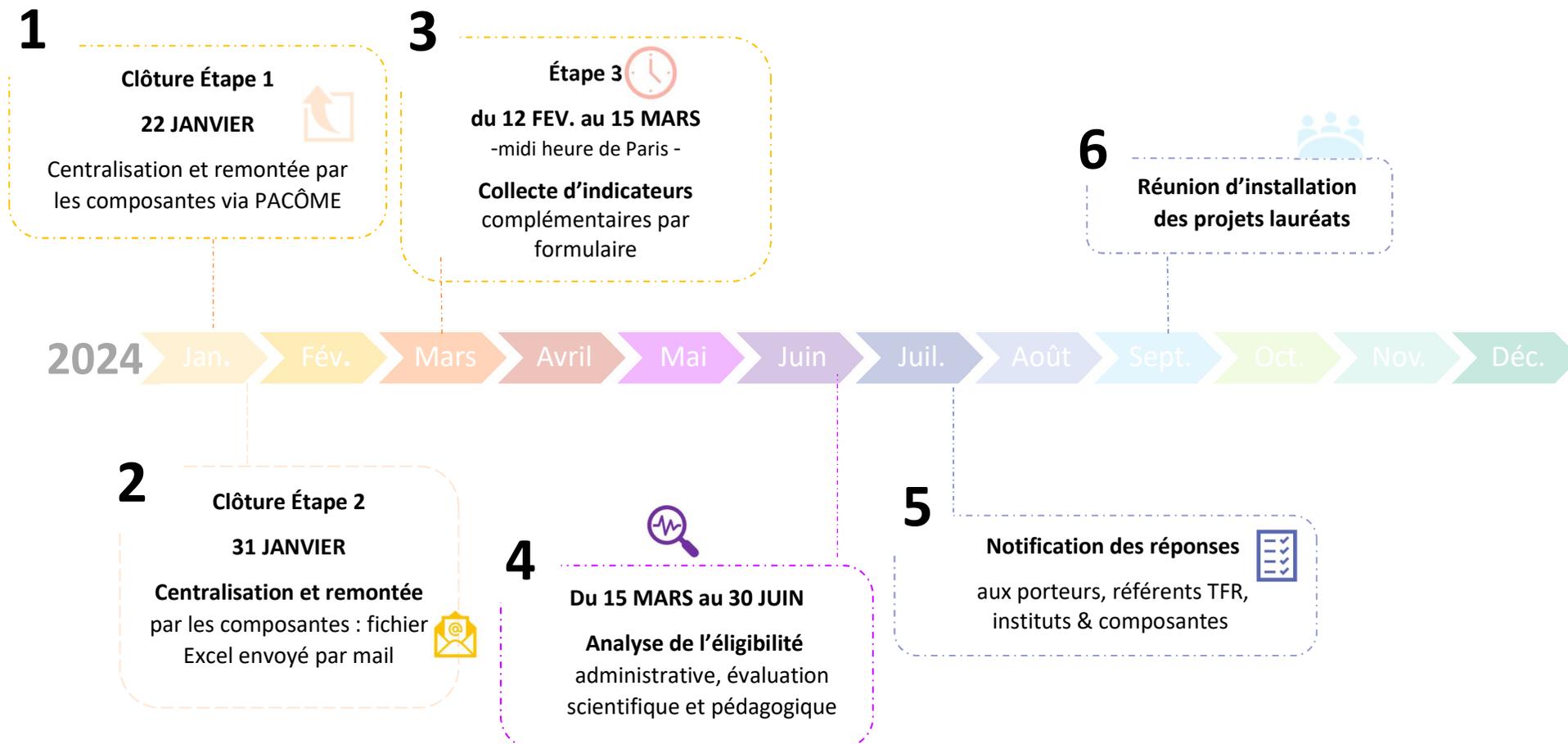
Le détail des critères d'analyse qui seront employés figurent en annexe 6.

La synthèse de l'évaluation scientifique et pédagogique du comité opérationnel TIGER sera soumise à l'avis du Comité Exécutif (COMEX) TIGER.

Il est à noter que s'agissant d'un processus de transformation s'étalant sur plusieurs années, l'évaluation de l'éligibilité des parcours sera complétée d'une évaluation qualitative à la fin de chaque phase.

La validation finale des inscriptions des parcours TFR sera effectuée par le COPIL A\*MIDEX.

#### 4 Calendrier de l'inscription dans la démarche TFR 24 :





## 5 Conditions de mise en œuvre des projets lauréats

Les parcours qui ont validé leur inscription dans la démarche TFR recevront un financement de la fondation A\*MIDEX sous la forme d'une mise à disposition d'une aide financière. Ils feront l'objet d'une convention d'attribution d'aide avant toute ouverture du financement. Cette convention sera signée par le responsable du parcours et par l'ordonnateur.

Par ailleurs, le gestionnaire désigné pour assurer la gestion financière du parcours devra être habilité.

Une réunion d'installation des projets lauréats sera organisée après la validation par le Comité de Pilotage A\*MIDEX et fournira toutes les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des projets (conventionnement, bilans, procédures financière et RH...).

## 6 Annexes

[Annexe 1](#) : Annexe relative au Unités d'Enseignement « mener un projet scientifique »

[Annexe 2](#) : Annexe relative aux compétences recherche

[Annexe 3](#) : Annexe relative aux Cum Laude / exemple de dispositifs possibles

[Annexe 4](#) : Annexe relative au seuil d'intervention des personnels issus des EPST dans les parcours

[Annexe 5](#) : Annexe relative au Unités d'Enseignement orientées insertion professionnelle

[Annexe 6](#) : Annexe relative aux blocs de compétences ouverts à la formation continue

[Annexe 7](#) : Note de cadrage du dispositif stage

[Annexe 8](#) : Note de cadrage Mobilités sortantes

[Annexe 9](#) : Note de cadrage du dispositif Heures pour la Transformation

## 7 Documents et liens utiles

- [Informations générales sur A\\*MIDEX](#)
- [Guide de l'AAP Transformation de la Formation par la Recherche actualisé](#)
- [Page AMETICE de l'AAP Transformation de la Formation par la Recherche \(clé d'entrée : TIGER123\)](#) :

→ vous y retrouverez un forum de discussion pour échanger entre vous, des résumés et replays d'ateliers d'accompagnement, des notes de cadrage et clarifications etc.